

L'œuvre de Jean Pinatel, criminologue français (1913-1999)

Par

Robert Cario, Professeur de criminologie, Directeur de l'UJP, Président de l'Institut français pour la justice restaurative (IFJR) (UFR de Pau, Université de Pau et des Pays de l'Adour)

Jocelyne Castaignède, Directeur du Master Criminologie et droit des mineurs en difficulté (UFR de Bayonne, Université de Pau et des Pays de l'Adour)

Paul Mbanzoulou, Directeur du Département de la recherche, Ecole Nationale d'Administration Pénitentiaire (Agen)

Jean PINATEL a été l'un des criminologues majeurs du 20^e siècle. Sa pensée et ses travaux demeurent fondamentaux pour le développement de la criminologie scientifique contemporaine, tant générale que clinique.

Né le 9 juin 1913 à Urcuit (Pyrénées Atlantiques), il s'est éteint le 3 avril 1999 à Biarritz. Inspecteur Général de l'Administration durant de très nombreuses années, il a présidé aux destinées de la Société Internationale de Criminologie de 1950 à 1978, en qualité de Secrétaire Général, de Président de la Commission scientifique et de Président. L'intérêt qu'il a toujours porté à l'enfance délinquante le conduit à participer activement à la promotion de la belle Ordonnance du 2 février 1945. Membre co-fondateur de la Sauvegarde de l'enfance du pays basque, dont il fut pendant 35 ans président (1948-1983), il créa en son sein un remarquable service de recherche, hélas disparu. En 1986, il devient Président d'honneur de l'Association régionale de criminologie d'Aquitaine (ARCA) que quelques-uns de ses disciples viennent de créer. Tout au long de sa brillante carrière, aux riches facettes, il a dispensé des enseignements universitaires en criminologie, notamment au sein des Universités de Paris et de Rennes et, plus particulièrement, de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour, dans le cadre du D.E.A. de Droit pénal et de sciences criminelles (Pau) et du Diplôme universitaire des sciences de l'inadaptation et de la délinquance juvéniles (Bayonne). Professeur invité de nombreuses Universités étrangères, il est nommé Docteur *Honoris causa* de l'Université de Montréal en 1971. Les liens chaleureux qu'il entretenait avec l'*Universidad del Pais Vasco (San Sebastian)*, en particulier avec le Professeur Antonio Beristain et ses disciples, lui ont valu la nomination de *Miembro de honor del Instituto Vasco de Criminologia (IVAC/KREI)*, Institut qui, depuis de nombreuses années, décerne un « prix Jean Pinatel » au meilleur travail de recherche effectué au sein de l'IVAC.

Ses nombreuses publications, la chronique dont il a été titulaire à la Revue de science criminelle, sur plus d'un demi siècle, demeurent une source inégalée d'inspiration, saluée par les criminologues du monde entier¹. Précurseur de la pluridisciplinarité, il a étudié abondamment tous les champs disciplinaires concernés par le crime. L'aboutissement de ses conceptions criminologiques – théoriques et praxéologiques – se retrouve dans la publication du Tome III du *Traité de Droit pénal et de Criminologie*, en harmonieuse collaboration avec le Doyen Pierre Bouzat².

C'est à partir d'une méthodologie, irréprochable pour l'époque, qu'il soutient le caractère scientifique de la criminologie, son objet, le crime, répondant bien aux critères de la connaissance scientifique³. Les querelles animées aujourd'hui par une partie de la doctrine pénale et

1. V. *La criminologie. Bilan et perspectives. Mélanges offerts à Jean Pinatel*, Ed. A. Pédone, 1980, 272 p. ; V. également les hommages qui lui ont été rendus par la communauté scientifique internationale à la suite de sa disparition, In numéro spécial des *Annales Internationales de Criminologie*, 1999-37-1/2, pp. 5-164.

2. Ed. Dalloz (1963), 3^e éd. 1975, 752 p.

3. V. ses chroniques à la Revue de Science criminelle ; V. également R. Cario, *Victimologie. De l'effraction du lien intersubjectif à la restauration sociale*, 4^e éd. 2012, p. 145 et s.

sociologique apparaissent anachroniques et profondément idéologiques ⁴. Jean Pinatel, dès 1956, soutenait avec Denis Caroll l'urgence de l'enseignement de la criminologie à l'Université afin que la France se dote, comme la plupart des pays soucieux de l'approche scientifique du phénomène criminel (sous ses trois aspects de prévention, de répression processuelle et de traitement de resocialisation de tous les protagonistes du crime), de criminologues sur un triple registre : enseignants, chercheurs et praticiens.

Sans pouvoir aborder par le détail la diversité de ses apports scientifiques – mais le lecteur pourra lui-même consulter dorénavant ses travaux en ligne – ceux consacrés à la théorie de la personnalité criminelle ⁵, élaborée dans le cadre d'une synthèse lumineuse et renouvelée, sont toujours cités par les criminologues scientifiques. Elle a marqué l'histoire de la compréhension de la personnalité de l'infracteur, offrant à la criminologie clinique une avancée décisive et inégalée, ouvrant pour l'avenir des pistes innombrables à la meilleure connaissance de celle-ci. Dans son ouvrage sur « La société criminogène » ⁶, il l'intègre de manière très pertinente dans un ensemble plus vaste : l'interaction entre personnalité, situation et société globale lui apparaissant alors princeps. Sa grande culture et son humanisme se retrouvent encore dans un ouvrage publié *post mortem* : « Histoire des sciences de l'homme et de la criminologie » ⁷.

La numérisation de la plupart de son œuvre, effectuée de manière remarquable par la Bibliothèque de l'École Nationale d'Administration Pénitentiaire (ENAP, Agen), grâce à l'initiative de Jack Garçon plus particulièrement, inspirera encore durant des décennies les criminologues confirmés ou en formation, tant la période couverte par son activité scientifique est riche de la connaissance et de la consolidation de notre discipline commune.

De son vivant, notre Maître nous a fait l'honneur de pouvoir associer son nom à notre laboratoire de recherche : l'Unité Jean Pinatel de Sciences criminelles comparées (UJP/CRAJ). La précision de sa pensée, la clarté de son raisonnement, la limpidité de son style, son art de la synthèse continuent d'enrichir nos enseignements, recherches et pratiques. Incontestablement, l'œuvre de Jean Pinatel peut défier le temps.

Novembre 2013

4. V. récemment, La criminologie est-elle une science ?, Débats, *In Cahiers français*, 2013-372, pp. 71-79 ; comp. R. Cario, M. Herzog-Evans, L.M. Villerbu, *La criminologie à l'Université. Mythes et réalités*, Ed. L'Harmattan, Coll. Controverses, 2012, 104 p. ; criminologie.univ-pau.fr, Débats.

5. M. Le Blanc, La criminologie clinique : un rapide bilan sur les travaux de l'homme criminel depuis 25 ans, *In Rev. Int. Crim.*, 1989-2, pp. 117-135 ; R. Cario, A.M. Favard (Dir.), *La personnalité criminelle*, Ed. Erès, 1991, 208 p. ; M. Le Blanc, La conduite délinquante des adolescents : son développement et son explication, *In M. Le Blanc, M. Cusson (Dir.), Traité de criminologie empirique*, Les presses de l'Université de Montréal, 4^e ed. 2010, Coll. Paramètres, 451 p. ; D. Casoni, Pourquoi une psychocriminologie clinique ?, *In J.L. Senon, C. Jonas, M. Voyer (Dir.), Psychiatrie légale et criminologie clinique*, Ed. Elsevier Masson, 2013, pp. 183-187.

6. Ed. Calmann-Lévy, 1971, 297 p. ; *Le phénomène criminel*, Ed. M.A., 1987, 225 p.

7. Ed. L'Harmattan, Coll. Traité de sciences criminelles, 2001-3, 128 p.